

Mairie de Saint-Agnant près Crocq

Compte rendu
du Conseil Municipal du 18 janvier 2017

Ordre du jour selon convocation du 13 janvier 2017 :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2016
- Communication de Mme Risi sur la pose prochaine des compteurs LINKY
- Transfert éventuel de compétence en matière d'urbanisme à la nouvelle intercommunalité
- Désignation du représentant communautaire et de son suppléant dans la nouvelle intercommunalité
- Examen d'un dossier de candidature pour la location du logement communal « le Presbytère »
- Admission en non-valeur de créances
- Indemnité d'administration et de technicité de la secrétaire de mairie
- Examen de la demande de Mme Monique Sauty souhaitant acquérir une parcelle
- Tarification location salle polyvalente
- Assurance statutaire du personnel
- Informations diverses
- Questions à l'initiative des participants

Présents : BOURGNINAUD Fatima, CHAUSSAT Jean-Christophe, CHAUSSAT Vincent, DUBET Jacques, PEYRAUD Jean-Michel, VERNY Laurent, WELZER Jean-Paul

Excusés : BERGER Denise, MASSACRIER Christian (pouvoir donné au maire)

En sa qualité de secrétaire de mairie : Catherine AUBIER

Le Maire ouvre la séance à 20h15

Secrétaire de séance : Jean-Michel PEYRAUD

En début de séance, Jean-Paul Welzer, Maire, demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à la délibération formelle à prendre permettant à la commune d'engager, si nécessaire, des dépenses d'investissement - avant le vote du budget 2017 - sur la base maximale du quart des dépenses de ce chapitre en 2016.

Le conseil accepte ce principe qu'il vote à l'unanimité, délibération est prise en ce sens.

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 02 décembre 2016.

- **Communication de Mme Risi sur la pose prochaine des compteurs LINKY**

A sa demande, Mme RISI, habitante sur la commune, est invitée à présenter au conseil, durant 25 mn, les méfaits, selon elle, des compteurs LINKY.

Mme RISI met à disposition un dossier comprenant :

- une lettre et pétition contre le déploiement des compteurs LINKY,
- un extrait des délibérations du Conseil municipal de la commune de MEASNES en Creuse concernant ce sujet,
- un message de Creuse 23 Collectif Anti-Compteurs Communicants, extrait d'une thèse sur l'étude des émissions électromagnétiques du CPL (Courant Porteur en Ligne) de l'Université Européenne Télécom Bretagne.

Madame RISI précise que l'installation de ces compteurs doit être effective sur notre territoire courant 2020/2021. Une incidence des ondes sur notre santé serait avérée d'où la nécessité d'un principe de précaution.

Avant toute position éventuelle du conseil, le maire propose de transmettre le dossier à la nouvelle communauté de communes. Il précise qu'il est indispensable d'entendre EDF/Enedis. C'est pourquoi le Conseil propose de programmer une réunion débat avec les différents acteurs.

- **Transfert éventuel de compétence en matière d'urbanisme à la nouvelle intercommunalité**

Le Conseil confirme la décision prise, trop tôt lors du conseil du 2 décembre 2016.

A savoir : La commune souhaite garder la compétence « urbanisme » pour des raisons de proximité et de meilleure connaissance de la carte communale à appliquer en la matière.

- **Désignation du représentant communautaire et de son suppléant dans la nouvelle intercommunalité**

Les représentants communautaires restent inchangés par rapport au HPM.

A savoir : le maire et le 1^{er} adjoint - décision à l'unanimité -.

- **Examen d'un dossier de candidature pour la location du logement communal « le Presbytère »**

Mme Sylvie FOURQUET a visité ce logement courant décembre 2016 et a exprimé son désir d'occuper cette maison. Les pièces justificatives la concernant ont été mises à la disposition des conseillers.

La décision de louer ce logement à Mme FOURQUET a été prise à l'unanimité pour un montant de loyer/mois de 460€ hors charges et la garantie d'un garant en cas de défaillance financière.

- **Admission en non-valeur de créances**

Il s'agit des loyers restant impayés + TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à la commune par M. LEMONNIER et l'EIRL LEMONNIER pour un montant total de 4 831,74€.

Le conseil accepte, bien entendu à regret, l'admission en non valeur de ces créances qui ne seront pas recouvrées. Décision prise à l'unanimité

- **Indemnité d'administration, de technicité et de sujétion de la secrétaire de mairie**

Cette pratique, non obligatoire, est d'usage sur la commune.

Il est proposé d'accorder à la secrétaire de mairie actuelle cette indemnité qui représente environ 100 à 140€ mensuel. Elle sera déterminée de façon précise selon la formule à actualiser dans la délibération.

A l'unanimité le Conseil donne son accord

- **Examen de la demande de Mme Monique Sauty souhaitant acquérir une parcelle du domaine public**

Mme SAUTY, qui possède une résidence secondaire dans le village de Péalouse, souhaite acquérir 2 parties de parcelles de domaine public.

Le Conseil donne, après examen, un accord de principe à cette éventuelle vente sous les réserves que, lors de l'enquête publique à diligenter, il y ait accord des riverains consultés et que le chemin desservant le puits du village reste domaine public et d'un libre accès, sans barrière.

En outre, Mme SAUTY devra supporter les frais de bornage de cette opération. Le prix de vente ne sera précisé à l'intéressée qu'une fois la contenance exacte des parties parcellaires sera indiquée par le géomètre.

A l'unanimité le Conseil donne son accord pour le principe à la cession éventuelle de ces terrains situés sur le domine public

- **Tarification location salle polyvalente**

La question posée était de savoir s'il fallait distinguer location « hiver » avec chauffage et « été ».

Dans l'attente d'un chiffrage de la consommation électrique, les tarifs actuels de location restent inchangés.

- **Assurance statutaire du personnel**

2 types d'assurance existent :

- 1) Une assurance obligatoire à la charge de l'employé,
- 2) Une assurance à la CNP, à renouveler formellement chaque année, au taux de 1,65% à la charge de l'employeur qui notamment apporte au personnel une meilleure couverture de maintien du traitement en cas de maladie.

A l'unanimité le Conseil donne à nouveau son accord pour cette seconde assurance

- **Informations diverses**

- Les travaux dans la salle polyvalente de réfection du sol sont programmés du 1^{er} juin à fin juillet 2017. Pendant cette période la salle ne sera pas disponible.
- Demande d'Orange afin d'améliorer le débit d'internet et des mobiles sur la commune : décision de prioriser dans un 1^{er} temps les endroits où cela ne passe pas pour les mobiles et mal pour internet : le bourg, Pintaparis, Chapal, Le Cher, Besth,
- S'agissant de la partie de parcelle bien de section que souhaite acheter M. Jérémy DUTHEIL à Plantadis, il existerait, en pratique, une convenance de passage, d'une largeur de l'ordre de 3 m, qui devrait être indiquée en principe dans la vente - sans toutefois qu'il s'agisse d'un droit reconnu jusqu'à présent - à finaliser avec le notaire.
- Les membres du Conseil, qui ont déjà (CM 2déc. 2016) voté le principe du rachat du fonds de commerce de l'EIRL LEMONNIER, détermine ce jour l'offre chiffrée de ce rachat : 2 000€ HT soit 2 400€ TTC. Ce chiffrage sera donc communiqué au mandataire judiciaire.

Délibération prise à l'unanimité sur ce prix

- l'entreprise CHAUSSAT à PINTAPARIS a repris le dépôt de gaz de la marque BUTAGAZ (Propane, Butane, grandes bouteilles) qui existait auparavant sur la commune dans le commerce « au multi » jusqu'à sa cessation.

- L'assemblée Générale du comité des fêtes aura lieu à la salle polyvalente le 28 janvier à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05